

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE WINGLES  
COMMUNE DE GRENAV

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay  
Séance ordinaire du Jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi treize avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Monsieur Christian **CHAMPIRE**, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de Membres**

Au conseil : 17

Présents : 11

Procurations : 4

Absents : 2

**PRESENT(ES)** : Mr C. CHAMPIRE – Mme C. BUISSETTE – Mme N.LEROY – Mme C.WASIKOWSKI – Mme D.DUVEAU – Mme M.DUPUY – Mme M.LEBLOND – Mme A.PONCHEL – Mr JB.DETOEUUF – Mr G.IBBA – Mr A.LEROY

**DATE DE LA CONVOCATION**

30/03/2023

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

- Mme P. SCHIRRU donne procuration à Mme C. WASIKOWSKI
- Mr V. TENELIER donne procuration à Mr G. IBBA
- Mme A. LELIEUX donne procuration à Mme C. BUISSETTE
- Mme A.M VINCENT donne procuration à Mme N. LEROY
- 

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs J. VOULIOT – M. BOUCHEZ

**DELIBERATION N° 08-2023 RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du 22 mars 2022,

Le budget primitif est un acte de prévision. Il consiste en un état évaluatif de l'ensemble des recettes et dépenses à réaliser sur l'exercice à venir. C'est aussi un acte de décision.

Le Président rappelle qu'en application de la réglementation en vigueur, le budget primitif 2023 doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année.

Ce budget s'équilibre à 342 785,96 € en section de fonctionnement et à 8 739,74 € en section d'investissement

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.



Le Président

Christian CHAMPIRE



